

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
12^{EME} REUNION
4 JUILLET 2004,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/MIN/5.(XII)
ORIGINAL : FRANÇAIS

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

I. INTRODUCTION

1. La situation en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'un examen spécifique lors de la 10^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenue à Addis Abéba, le 25 mai 2004. A cette occasion, le Conseil a exprimé sa grave préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et à la détérioration continue de la situation en Côte d'Ivoire. Après avoir souligné que toute action unilatérale, par quelque partie que ce soit, ne peut qu'aggraver la situation et retarder encore davantage le processus de paix, le Conseil a appelé les parties ivoiriennes à faire montre de retenue et à créer les conditions propices au retour de tous les acteurs concernés au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. A cet égard, le Conseil a insisté sur la nécessité de maintenir la composition du Gouvernement et son intégrité, y compris un Premier ministre de consensus.

2. Le présent rapport fait le point de la situation en Côte d'Ivoire depuis la 10^{ème} réunion du Conseil. Il rend également compte des efforts de relance du processus de paix et de réconciliation dans ce pays.

II. DEVELOPPEMENTS POLITIQUES

3. La période qui a suivi la 10^{ème} réunion du Conseil a connu nombre de développements politiques. Il convient d'abord de souligner qu'en réaction au paragraphe du communiqué de la 10^{ème} réunion du Conseil relatif au maintien de la composition et de l'intégrité du Gouvernement, l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Ethiopie a, par note verbale en date du 4 juin 2004, fait remarquer que « l'Accord de Marcoussis s'attache exclusivement à la préservation des fonctions ministérielles et à la nomination de représentants désignés pour occuper ces fonctions dans le cadre de l'avancée effective du processus de paix et de normalisation en Côte d'Ivoire ». Aussi, poursuit l'Ambassade, « aucune disposition de l'Accord de Marcoussis ne prévoyant la nomination *intuitie personae* des représentants des parties signataires dudit Accord aux fonctions ministérielles, ni même du Premier ministre, il est clair que la décision prise par le Conseil de Paix et de Sécurité, qui évoque en substance le retour des Ministres limogés au sein du Gouvernement, peut nourrir des interprétations tendancieuses pouvant exacerber la situation politique déjà très précaire dans le pays ».

4. Au cours de la période sous examen, le processus de mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis n'a enregistré aucune avancée notable. L'activité gouvernementale reste au ralenti, malgré les efforts de médiation qui ont été entrepris. Les textes de loi prévus par l'Accord de Marcoussis n'ont toujours pas été adoptés et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion n'a pas encore été mis en œuvre.

5. Les 15 et 16 avril 2004, le Président Tandja Mamadou, Président de la République du Niger et Président en exercice de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a séjourné en Côte d'Ivoire, aux fins d'aider à la reprise du processus de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis. A cet effet, il a rencontré les différents acteurs politiques, y compris le Président de la République et le Premier Ministre, ainsi qu'une délégation du Comité de Suivi. A cette occasion, la coalition des « Marcoussistes », ou «G7», a remis au Président Tandja le Mémoire qu'elle avait auparavant soumis au chef de l'Etat, et qui contient les préoccupations qu'elle considère comme étant le préalable à toute reprise du dialogue, à savoir : la sécurité des personnes et des biens ; le droit de manifester ; l'accès équitable de tous les acteurs politiques aux médias publics ; et la mise en place d'une Commission d'enquête internationale, afin de faire la lumière sur les événements de mars 2004 et de situer les responsabilités. Le Président en exercice de l'UEMOA a, quant à lui, réitéré son soutien aux Accords de Linas-Marcoussis et exhorté les parties ivoiriennes à les mettre en œuvre.

6. Au cours de la même période, une délégation conduite par M. Jean Marie Guéhenno, sous - Secrétaire général des Nations Unies chargé des opérations de maintien de la paix, et comprenant des représentants de l'Union africaine et de la France, a séjourné en Côte d'Ivoire, du 15 au 20 avril 2004. La délégation a rencontré le chef de l'Etat, le Premier ministre, les membres du Gouvernement de réconciliation nationale, les responsables des Forces de défense et de sécurité, ainsi que toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ayant examiné l'ensemble des préoccupations soulevées en relation avec le processus de paix, la délégation a notamment réitéré l'impatience de la communauté internationale face à l'impasse actuelle et exhorté les parties ivoiriennes à surmonter leurs divergences.

7. Dans le cadre des efforts de la CEDEAO visant à relancer le processus de paix en Côte d'Ivoire, un sommet réunissant les Présidents Olusegun Obasanjo, John Kufuor, Gnassingbé Eyadéma et Laurent Gbagbo s'est tenu à Abuja, le 20 juin 2004. Il convient de noter qu'au lendemain de la rencontre d'Abuja, le Président Gbagbo a déclaré, dans un discours à la Nation, qu'il avait donné des instructions pour que l'Assemblée nationale examine rapidement les derniers projets de loi préconisés par l'Accord de Linas-Marcoussis. Il a également indiqué avoir demandé au Premier ministre de poursuivre ses consultations en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement. Le 25 juin 2004, le chef de l'Etat ivoirien s'est rendu à Libreville, pour discuter avec son homologue gabonais de l'initiative consistant à réunir tous les acteurs politiques ivoiriens autour de certains chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest et d'autres régions, dont le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba.

8. Au cours de la période sous examen, mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, André Salifou, a maintenu des contacts réguliers avec les parties ivoiriennes. A cet égard, il a rencontré le Président Gbagbo le 1^{er} juin dernier, et a procédé avec lui à un échange de vues sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis, y compris les textes de lois prévus par cet Accord et le blocage des activités

gouvernementales. Mon Représentant spécial a suggéré au Président de la République de faire voter la loi sur le financement des partis politiques, afin de rassurer la classe politique ivoirienne et d'apaiser les esprits. Il me plaît de noter que le chef de l'Etat ivoirien a transmis, le 22 juin 2004, le projet de loi relatif au financement des partis politiques à l'Assemblée nationale, pour examen.

9. Le 5 juin 2004, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Premier Ministre Seydou Diarra. La discussion a porté sur le schéma de sortie de crise élaboré par M. Diarra. Ce schéma comporte deux volets. Le premier consiste en la relance des activités gouvernementales en trois étapes, à savoir : l'ouverture de discussions avec le « G7 » sur ses doléances ; la convocation du Gouvernement amputé des trois ministres limogés ; et la rencontre avec les ministres du « G7 ». Le second volet tient en la convocation d'un séminaire gouvernemental pour se pencher notamment sur la rédaction et l'adoption d'une Charte de bonne conduite des membres du Gouvernement entre eux et vis-à-vis du chef de l'Etat et du Premier ministre ; le fonctionnement du Gouvernement ; l'établissement d'un chronogramme pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que l'adoption des textes prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Premier Ministre a, en outre, saisi cette occasion pour s'informer des initiatives envisagées par l'Union africaine pour sortir de la crise actuelle.

10. Il convient également de noter que, du 6 au 15 juin 2004, le Président Gbagbo a séjourné aux Etats Unis d'Amérique, où il a eu des entretiens avec le Secrétaire général des Nations Unies, le Président et les membres africains du Conseil de Sécurité, ainsi qu'avec des Sénateurs américains.

11. Sur le terrain, la situation a été marquée par la persistance d'actes de violence. Au cours de manifestations organisées à Abidjan, au début du mois de juin, par les « Jeunes patriotes » un groupe soutenant le Président Gbagbo, les communautés étrangères, en particulier les Français et assimilés, ont subi des attaques verbales et physiques. Des actes de vandalisme, ainsi que des *sit-in* répétés devant les sièges de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), du 43^{ème} Bataillon d'infanterie de marine français et de la Primature, ont également eu lieu. A l'intérieur du pays, plusieurs villes ont été le théâtre d'actes similaires au cours de la même période. Exaspérés par la partition prolongée de leur pays, les « Jeunes patriotes » ont exigé des Forces impartiales et de l'ONUCI le désarmement sans condition des rebelles, la réunification du pays et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national. Le 22 juin, le chef de l'Etat ivoirien, a, dans un discours radiotélévisé, condamné les violences des « Jeunes patriotes » contre le français et l'ONUCI, violence qui met à mal le pays vis-à-vis de ses partenaires traditionnels.

12. Dans le même temps, les rivalités internes aux Forces nouvelles se sont aggravées, dégénérant en affrontements violents à Bouaké et Korhogo, les 20 et 21 juin, entre partisans du sergent Ibrahim Coulibaly, connu sous le pseudonyme de « IB », qui revendique la paternité de la rébellion, et ceux de Guillaume Soro, Secrétaire

général des Forces nouvelles. M. Soro a vu dans cette nouvelle péripétie, une manœuvre du pouvoir ivoirien, avec l'appui de la Guinée voisine. Les affrontements qui en ont résulté se seraient soldés par plus de vingt morts et plusieurs blessés.

III. SITUATION MILITAIRE ET SECURITAIRE

13. Dans l'ensemble, la situation est demeurée calme au cours de la période sous examen. Toutefois, un certain nombre d'incidents sont à relever. Aux affrontements au sein des Forces nouvelles mentionnées plus haut, il convient d'ajouter les attaques de postes de gendarmerie à Gohitafla et Itry, dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, par des éléments non identifiés, le 7 juin dernier. Ces attaques, qui ont révélé les insuffisances du dispositif des forces dites impartiales chargées d'assurer la sécurité dans cette zone, se sont soldées par la mort de cinq soldats loyalistes et d'une cinquantaine d'éléments dans les rangs des assaillants, ainsi que par deux blessés parmi les soldats de l'opération Licorne. Pour y remédier, les forces de l'opération Licorne et l'ONUCI vont devoir définir les rôles des différentes composantes activés sur le terrain, en vue d'une coordination plus efficace de leurs activités et d'une meilleure couverture de la zone.

14. Le déploiement des forces des Nations Unies se poursuit. Au 22 juin 2004, elles étaient au nombre de 3081 sur un effectif total autorisé de 6240. Environ la moitié de cet effectif est constituée d'anciens contingents des forces de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI), qui ont changé de casquette, l'autre moitié étant constituée de 63 officiers au quartier général de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), 123 observateurs militaires, 171 soldats de la compagnie française du génie, 305 soldats du détachement précurseur du contingent bangladaï et le contingent marocain de 726 membres. Un bataillon d'infanterie et une compagnie de génie du Bangladesh, ainsi qu'une compagnie de transport du Pakistan, devraient se joindre à la Mission d'ici à la fin juin.

15. L'ONUCI a pris le relais des responsabilités opérationnelles des équipes de liaison militaire de la MINUCI et des forces de l'ECOMICI. La priorité pour l'heure porte sur le renforcement des activités de liaison de la force nouvellement établie avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), les Forces nouvelles et les forces de l'opération Licorne. Un centre de gestion des crises de l'ONUCI, doté d'une cellule de planification stratégique, a été créé. En outre, le Président Gbagbo a nommé un haut représentant pour assurer la liaison entre l'ONUCI et les forces de sécurité ivoiriennes. Une fois qu'elle aura effectué un déploiement équilibré dans la zone de confiance, l'ONUCI s'attachera à établir ses positions dans les zones dites critiques et instables, aussi bien au nord qu'au sud de la zone, où la plupart des violations graves des droits de l'homme auraient été commises, afin de faciliter une réunification sans heurt du pays.

16. La compagnie de police civile de la Mission comptait quant à elle, un effectif de 49 membres au 19 mai. Cette composante s'attachera à mettre en place un programme national de formation pour la police nationale et la gendarmerie et à fournir une assistance technique pour la réforme et la restructuration de ces institutions. En outre, la compagnie de Police tient des consultations avec les forces de sécurité ivoiriennes en vue du déploiement des agents de police civile. Il est prévu, à cet égard, des patrouilles mixtes avec la police nationale, la gendarmerie et la force Licorne dans la zone de confiance et dans le sud, ainsi qu'avec les Forces nouvelles dans le nord.

IV. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET HUMANITAIRE

17. La guerre a affecté tous les secteurs de l'économie ivoirienne. Les sociétés industrielles éprouvent bien des difficultés à rentabiliser leurs investissements. En conséquence, des milliers d'emplois sont menacés. On observe également des baisses considérables dans l'exportation des fèves de cacao, du café et du coton, qui sont estimées respectivement à 10%, 29% et 25%. La production alimentaire a aussi baissé, avec des pertes variant de 10% à 27% selon les produits.

18. Le redéploiement de l'administration scolaire et sanitaire en zone sous contrôle des Forces nouvelles s'est ralenti ; il a même été interrompu dans certaines localités. Au plan scolaire, moins de 20% seulement des enseignants ont regagné leurs postes de travail. En outre, au manque crucial d'enseignants, s'ajoute l'absence de matériel didactique. Par ailleurs, tout comme l'Ouest de la Côte d'Ivoire, la question de l'état civil se pose également pour les élèves candidats aux différents examens de fin d'année. La situation est encore plus dramatique pour les 4 000 étudiants restés à Bouaké, qui courent le risque d'une deuxième année blanche, car n'ayant pas pu faire le déplacement d'Abidjan. Quant aux centres de santé, la plupart de ceux qui sont situés dans la zone nord sont hors d'usage, tandis que ceux du sud sont surexploités.

19. Dans la zone gouvernementale, un nouveau projet, dénommé « écoles de sauvetage ou de sauvegarde », a été lancé pour accueillir les 14 000 élèves déplacés qui n'avaient pu trouver de structures d'accueil au début de l'année scolaire. Ces élèves ont été répartis dans sept écoles, dont cinq à Abidjan et deux, respectivement à Daloa et Yamoussoukro, pour ceux de l'intérieur, trois des villes qui ont recueilli le plus grand nombre des personnes déplacées. Cette quatrième rentrée scolaire a débuté le 10 mai 2004 et prendra fin en novembre 2004, à l'issue des examens dont le calendrier devrait coïncider avec celui des écoles du nord.

20. Le retour des populations déplacées s'est ralenti. Les activités de développement ont stagné avec des risques d'insécurité alimentaire, notamment dans le nord, où les petits exploitants agricoles sont obligés de brader leurs récoltes pour ne pas avoir à affronter les barrages. Les agences humanitaires ont ainsi adopté une nouvelle stratégie, qui repose sur une aide humanitaire d'urgence visant à faire face aux besoins immédiats et urgents de groupes vulnérables.

21. Par ailleurs, la crise actuelle continue d'exercer des effets majeurs sur la situation humanitaire du pays et de l'Afrique de l'Ouest d'une manière générale. Il convient de rappeler que quelque 69 000 réfugiés résident toujours en Côte d'Ivoire, la plupart étant des Libériens qui vivent dans des villages dans l'Ouest du pays. Les relations entre les communautés d'accueil ivoiriennes et les réfugiés se sont améliorées dans la plupart des régions du pays, à la suite de la campagne d'information lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en coopération avec le Gouvernement. Toutefois, la présence continue et la liberté de mouvement des forces rebelles du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire restent extrêmement préoccupantes.

V. DROITS DE L'HOMME

22. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 10^{ème} réunion, il avait exprimé sa grave préoccupation face aux exactions, tueries et violations des droits de l'homme perpétrées depuis le début de la crise. En conséquence, le Conseil avait encouragé la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à diligenter une enquête sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

23. A cet égard, il convient de rappeler que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avait, au mois d'avril 2003, effectué une mission de haut niveau en Côte d'Ivoire. Cette mission faisait suite à une décision de la Commission, ainsi qu'à l'invitation du Président ivoirien. A cette occasion, la délégation de la Commission avait rencontré les plus hautes autorités ivoiriennes, les représentants des Nations Unies et de la CEDEAO, ainsi que les chefs religieux et les représentants de la société civile. Ces rencontres avaient permis à la délégation de recueillir des informations concordantes sur la situation alarmante des droits de l'homme, caractérisée notamment par des exécutions extra-judiciaires, des disparitions forcées et une insécurité généralisée.

24. Dans le cadre du suivi de cette visite et de la décision sus-mentionnée du Conseil, la Commission a, lors de sa 35^{ème} session ordinaire tenue à Banjul, en Gambie, du 21 mai au 4 juin 2004, décidé d'envoyer une mission d'investigation en Côte d'Ivoire pour vérifier sur le terrain la réalité des allégations de violations des droits de l'homme dans différentes régions de ce pays.

VI. OBSERVATIONS

25. Depuis mon dernier rapport sur la Côte d'Ivoire, la situation n'a pas connu d'évolution positive. Malgré les efforts déployés, le blocage consécutif aux événements de la fin mars 2004 n'a pu être surmonté. De fait, l'activité gouvernementale est au ralenti. De plus, des aspects importants de l'Accord de Marcoussis, tels que l'adoption d'un certain nombre de textes de loi et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, n'ont pu être mis en œuvre.

26. Je voudrais, par ailleurs, souligner l'aggravation des rivalités au sein de Forces nouvelles. Ces rivalités portent en elles le risque d'une fragmentation de ce mouvement, ainsi que d'une violence accrue, qui rendraient encore plus complexe l'entreprise de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis et accroîtraient les souffrances des populations.

27. Il convient, en outre, de ne pas perdre de vue l'impact humanitaire et socio-économique de la crise, aussi bien en Côte d'Ivoire que dans le reste de la région.

28. De toute évidence, les efforts visant à surmonter la crise et à mener à son terme le processus de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis doivent être intensifiés. A cet égard, je voudrais informer le Conseil qu'au cours des dernières semaines, j'ai pris attache avec un certain nombre de chefs d'Etat africains, aux fins de réunir les parties ivoiriennes à Yamoussoukro, en vue de relancer le processus de paix. J'entends poursuivre ces efforts.

29. Le Conseil de Paix et de Sécurité doit envoyer un signal clair et dépourvu de toute ambiguïté aux parties ivoiriennes quant à la nécessité pour elles de faire montre de la volonté politique requise pour sortir leur pays de la crise actuelle. A cet égard, le Conseil devrait étroitement coordonner ses efforts avec ceux des Nations Unies, de la CEDEAO et de l'Union européenne.

2004-07-04

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Cote D'ivoire

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8606>

Downloaded from African Union Common Repository